

Domaine de Nidolères Tresserre (66)

- À propos de l'exploitation -

Situé dans les Pyrénées-Orientales, le domaine de Nidolères est une exploitation viticole familiale depuis huit générations dont le vignoble s'étend sur 32 ha. La famille Escudié utilise un mode d'agriculture raisonnée, c'est-à-dire une réduction de l'utilisation des pesticides. La première centrale agrivoltaïque au monde a été construite grâce au soutien de la Région Occitanie sur des vignes nouvellement plantées. Elle a permis de réutiliser une ancienne parcelle viticole de 7,5 ha, arrachée en 1992, qui n'avait pas été replantée depuis.



- La région des Aspres -

Bénéficiant depuis 2017 d'une AOP dédiée, la Région des Aspres produit d'excellents vins avec un rendement faible : < 40 hL/ha. Touché de plein fouet par le changement climatique et les sécheresses de plus en plus sévères, son vignoble est directement menacé, au point de connaître une déprise agricole parmi les plus élevées des Pyrénées-Orientales.

- Effets du changement climatique sur l'exploitation -

- Une augmentation de la température et de l'ensoleillement qui altèrent l'équilibre des saveurs du vin
- Une maturité précoce des raisins :
 - Taux de sucre et degré d'alcool plus élevés
 - Modification du goût du vin
 - Chute de l'acidité des vins
- Une augmentation des besoins en eau nécessitant des systèmes d'irrigation supplémentaires.

- Objectifs de l'agrivoltaïsme pour le domaine de Nidolères -

- Doubler la valeur du vin produit sous dispositif agrivoltaïque, grâce à une meilleure qualité et un taux d'alcool maîtrisé
- Redynamiser le vignoble
- Produire des vins plus acides et plus équilibrés
- Pérenniser l'exploitation et la rendre résiliente face aux changements climatiques

- Chiffres clés -

4,5 ha	3 ha	4 444 pieds/ha	3 cépages
Sous dispositif agrivoltaïque	Zone témoin	Densité de plantation	Grenache Blanc, Chardonnay, Marselan
4,5 m	2,25 m	2,1 MWc	642
hauteur de la structure	Inter-rang	Puissance électrique installée	Équivalent en nombre de foyers alimentés par an

- Résultats agronomiques -

- **20% de consommation en eau** sur la parcelle agrivoltaïque par rapport au témoin.

Rendements 2023 :

- + **10%** pour le cépage Chardonnay
- + **25%** pour le Marselan
- + **45%** sur le Grenache blanc

